

REGLEMENT DE LA COURSE

Règlement de la 2ème édition du Trail de Bois Le Duc

Lieu, date et nature de la compétition :

L'association du Triathlon Nancy Lorraine organise, le dimanche 03 novembre 2019 :

- Trail Découverte : Course de 8Km avec un dénivelé positif de 170 mètres. Départ de la course depuis la propriété de BOIS LE DUC, traversée de la rue de BOIS LE DUC. Suite de la course dans les bois attenants sur la commune de Vandoeuvre. Passage dans la commune d'Houdemont via le chemin de Chavigny, le chemin de Montauban et le chemin de Ludres. Remontée par les bois de Houdemont et retour sur la propriété de Bois le duc par le même bois qu'à l'aller et traversée de la rue de Bois le duc sur le même passage piéton.
- Trail BOIS LE DUC : Course de 16Km avec un dénivelé positif de 340mètres. Même parcours que le Trail découverte en 2 boucles.
- Trail Benjamins Minimes : Course de 3Km avec un dénivelé positif de 70mètres. Départ de la course depuis la propriété de BOIS LE DUC, traversée de la rue de BOIS LE DUC, suite de la course dans les bois attenants sur la commune de Vandoeuvre, retour dans la propriété Bois le Duc par la même traversée de la rue Bois le Duc.
- Course enfants : 900 mètres de course dans la propriété de BOIS LE DUC

Organisateur:

Cette course est organisée par l'association du Triathlon Nancy Lorraine dont les coordonnées sont les suivantes :

Association Triathlon Nancy Lorraine

Site Internet : <https://www.triathlonnancyloorraine.com>

Responsable de la course OIJID Yassine 06.51.27.11.13

Yassine.oijid@laposte.net

Conditions de participation:

La participation à la manifestation est conditionnée à:

a. Catégorie d'âge:

Les compétiteurs engagés sur la course de 8KM et 16km doivent être nés en 2003 et avant. Sont donc admises à participer les catégories suivantes: "Cadets", "Juniors", "Espoirs", "Seniors", "Masters".

Les courses « JEUNES » sont ouvertes à toute personne de plus de 6 ans et de moins de 14 ans. Sont donc admises à participer les catégories suivantes : « Poussins et école d'athlétisme » (enfants nés en 2008 à 2012), « Benjamins et Minimes » (enfants nés entre 2004 et 2007).

b. Certificat médical:

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire:

- soit d'une licence "Athlé Compétition", "Athlé Entreprise", "Athlé Running" ou d'un "Pass'Running", délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c. Autorisation parentale:

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

d. Droits d'inscription:

Les droits d'engagement aux 8KM sont fixés à 9€, pour le 16KM à 12euros pour les coureurs inscrits via le formulaire en ligne sur le site de chronopro.net ou inscriptions par bulletin.

Les droits d'engagement aux 6-9ans sont fixés à 4€ et 10-13ans sont fixés à 6€ pour les coureurs inscrits via le formulaire en ligne sur le site de chronopro.net ou inscriptions par bulletin.

Les bulletins d'inscriptions seront à retournés, accompagnés du règlement par chèque libellé à l'ordre du Triathlon Nancy Lorraine à l'adresse suivante:

OIJID Yassine

11 Allée Douglas

54500 Vandoeuvre

Pour les coureurs, une copie de la licence ou du certificat médical devra:

- soit être envoyée par courrier avec le bulletin d'inscription et le règlement;
- soit être envoyée via le formulaire d'inscription en ligne sur le site de chnopro.net;
- soit être présentée le jour de la compétition lors du retrait du dossard;

L'inscription sur place est possible le jour même moyennant un supplément de 2€ pour les coureurs.

e. Annulation et remboursement:

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, **sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin** (nous fournir un certificat médical de non aptitude).

f. Clôture des inscriptions:

La clôture des inscriptions par courrier est fixée au vendredi 25 octobre 2019.

Les inscriptions sur place, le jour de la compétition seront reçues à partir de 7H30 sous le lieu de départ. Elles seront closes 30 minutes avant le départ de la course dans la limite des places disponibles.

g. Athlètes handisports:

Les organisateurs regrettent de ne pouvoir accueillir les athlètes en fauteuil, compte-tenu des certaines difficultés du parcours.

h. Mineurs:

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

i. Dossard:

Le dossard est remis à l'athlète le jour de l'épreuve.

Chaque coureur doit le porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, sur la poitrine.

j. Acceptation du présent règlement:

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Cession de dossard:

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurances:

a. Responsabilité civile:

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de MATMUT.

b. Assurance dommage corporels:

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle de dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règles sportives:

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a. Aide aux concurrents:

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

b. Suiveurs:

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

Classement et récompenses:

a. Classements:

Chaque catégorie d'âge (à partir de la catégorie "Poussins") donne lieu à un classement séparé.

b. Récompenses:

Chaque coureur engagé recevra un lot.

Des prix récompenseront les coureurs de la façon suivante:

- Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course;

Les coupes et lots ne seront distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

c. Primes:

Aucune prime en argent ne sera versée aux coureurs.

d. Publication des résultats:

Les résultats seront publiés sur le site Internet suivant:

- Chronopro.net

Ravitaillement:

1 ravitaillement pendant la course (16KM) au 8km à la fin de la première boucle. Et à la fin de la compétition à l'arrivée pour les autres courses.

Sécurité et soins:

a. Voies utilisées:

Pour la commune de Vandoeuvre :

- Rue de bois le duc

Pour la commune d'Houdemont :

- le chemin de Chavigny,
- le chemin de Montauban,
- le chemin de Ludres.

b. Sécurité des concurrents:

La sécurité est assurée par UMPS 54 (Unité Mobile de Premier Secours de Meurthe et Moselle)

c. Entraide entre concurrents:

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d. Toilettes:

Des toilettes sont disponibles sur le lieu de départ et d'arrivée.

Protection de l'environnement:

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image:

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à

utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.